



Kantonale und Städtische Polizeikorps
Corps de police cantonaux et municipaux
Corpi di polizia cantonali e comunali



Schweizerische Kriminalprävention
Prévencion Suisse de la Criminalité
Prevenzione Svizzera della Criminalità

FICHE TECHNIQUE *GROOMING* (PÉDOPIÉGEAGE)

Qui sont les *groomers* ?

Tous les inconnus sur internet ne présentent pas un risque pour les enfants ou les adolescents, loin s'en faut. Mais il existe bel et bien des gens mal intentionnés qui sont à l'affut de jeunes. Ce sont les *groomers*, c'est-à-dire des personnes qui cherchent à contacter des mineurs sur internet dans le but ultime d'avoir avec eux un contact sexuel. Il s'agit généralement de personnes adultes, mais il peut aussi s'agir de mineurs plus âgés. Souvent, ce sont des hommes pédophiles, mais pas toujours. Il peut aussi s'agir de femmes.

Quels sont leurs objectifs ?

Les agresseurs – parfois aussi, mais plus rarement, des femmes – sont à la recherche d'actes sexuels, que ce soit sous forme de photos, de films ou aussi dans la réalité. Certains recherchent leur propre excitation sexuelle, par exemple en regardant des photos d'enfants et d'adolescents ou en les observant lors d'actes sexuels. Certains font usage d'internet pour faire connaissance dans la réalité et avoir des relations sexuelles avec les jeunes qu'ils ont contactés. D'autres cherchent de la pornographie enfantine qu'ils peuvent ensuite vendre. D'autres encore veulent faire chanter leurs victimes.

Comment agissent-ils ?

Les *groomers* tentent d'abord d'établir des liens d'amitié. Ils recherchent généralement un enfant ou un adolescent qui manque de confiance, qui est mal dans sa peau ou simplement qui a besoin d'attention.

Ces prédateurs cherchent le contact via un réseau social comme Facebook ou via un jeu en ligne. Ils essayent d'obtenir des informations personnelles (une adresse, un numéro de téléphone, l'endroit où l'enfant ou l'adolescent va à l'école, ...). Ensuite, ils tentent d'approcher le jeune de manière plus discrète, en dehors du réseau social.

Ils peuvent alors passer à des questions ou des actes à connotation sexuelle. Souvent, cela ne dépasse pas le stade de la communication en ligne, mais, dans certains cas, ils essaient aussi de fixer un vrai rendez-vous. Ils mettent l'enfant ou l'adolescent sous pression ou le manipulent de telle sorte que celui-ci n'ose pas en parler à ses parents ou à d'autres adultes.

Quelques chiffres

Selon des estimations des corps de police, les jeunes qui se rendent sur des tchats sont susceptibles d'être très rapidement approchés à des fins sexuelles. Même si nous ne disposons pas de statistiques pour les infractions portant atteinte à l'intégrité sexuelle

commises sur mineurs en faisant usage de grooming, le nombre de mineurs victimes de telles infractions en Suisse était de 1859 pour l'année 2019 (499 victimes âgées de moins de 10 ans, 737 victimes âgées de 10 à 14 ans et 623 victimes âgées de 15 à 17 ans). Comme ces chiffres ne tiennent compte que de la délinquance connue au travers de statistiques officielles, le nombre de mineurs victimes d'infractions portant atteinte à l'intégrité sexuelle est certainement plus élevé encore.

Conseils destinés aux parents

- Faire comprendre à l'enfant qu'une prudence extrême s'impose en cas de prise de contact par des personnes inconnues.
- Conseiller à l'enfant de ne rien partager de sa vie privée en ligne et insister sur l'importance d'utiliser les paramètres de confidentialité les plus restrictifs possible.
- Dire à l'enfant qu'il est déconseillé, d'une manière générale, de rencontrer personnellement des gens qu'il a connus sur internet. S'il y tient à tout prix, la rencontre devrait avoir lieu de jour et dans un lieu public. Il faudrait veiller de plus à ce qu'une personne adulte de confiance soit informée du lieu de rendez-vous et du nom de l'autre personne. Si l'enfant est âgé de moins de 16 ans, il vaut vraiment mieux qu'il y renonce.
- Parler avec l'enfant de ce qu'il vit sur internet ou lui proposer d'en parler avec une autre personne de confiance.
- Expliquer à l'enfant le grave risque que représente l'utilisation à mauvais escient ou à des fins abusives de photos ou vidéos de lui. Insister sur le fait que chaque photo transmise doit être telle qu'on aimerait la voir dans le journal.
- Si un enfant est victime de grooming, il a besoin de solidarité et de soutien, pas de sanctions morales.

Paroles d'une mère de victime¹

« Elle m'a dit qu'elle avait rencontré ce garçon si sympathique par le biais d'internet, qu'il était ami avec certains de ses amis, qu'il aimait les mêmes choses qu'elle et voilà comment cela a commencé. »

« Après quelques mois, il a commencé à lui écrire des choses comme : je tiens à toi, tu es vraiment belle, tu es vraiment spéciale, ... »

« Il s'est vraiment donné beaucoup de mal pour accéder à ma fille. »

« Si vous êtes une personne normale qui interagit avec des personnes normales, votre esprit ne peut pas concevoir qu'il existe des gens aussi manipulateurs et cruels. »

« Avec le recul, je pense que nous étions bien ignorants en matière de sécurité en ligne. A l'époque, il n'y avait vraiment rien de disponible concernant la sécurité en ligne. »

Voir aussi: <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/abus-sexuel/abus-sexuels-sur-des-enfants/>

¹ Traductions du témoignage d'une mère de victime paru lors de l'émission « Studio 10 » du 23 novembre 2015